



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation :
02/11/2023

Date d'affichage :

02/11/2023

OBJET : Tarifs de la cantine

L'an deux mille vingt-trois le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nançay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Absents : Madame GUÉRU, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Le conseil municipal,

- considérant la dénonciation de la convention avec la Commune de Vouzeron qui fournissait et livrait des repas à la cantine scolaire au prix de 8,38 € pour l'année 2023,
- considérant la proposition de la Société Ansamble qui fournit et livre des repas au prix de 3,45 € pour les élèves et 5,25 € pour les adultes et qui a été acceptée,
- afin d'être en harmonie sur les tarifs des repas avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon qui pratique le quotient familial,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de baisser les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ils seront désormais les suivants :

Libellés	≤ 339 €	Entre 339 € et 585 €	Entre 586 € et 904 €	≥ 905 €
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Enfant	2.25 €	2.75 €	3.35 €	3.45 €
Adulte	/	/	/	5.25 €

Fait à Nançay, le 10 novembre 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 10 novembre 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :